

## AVIS DES SOCIETES

### DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

#### **BANQUE DE L'HABITAT**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V -1080- Tunis

La Banque de l'Habitat porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 », qu'elle a désigné la Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse «SIFIB-BH», intermédiaire en bourse, sise à l'Immeuble ASSURANCES SALIM, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, comme intermédiaire agréé mandaté pour l'établissement et la délivrance aux obligataires des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de cet emprunt, et ce, conformément à l'article 2 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.